



COMMENT ETABLIR UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE ?

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail.

Il doit être établi avant le début de l'exécution du contrat (date du premier jour du contrat) ou au plus tard dans les **cinq jours ouvrables qui suivent celui-ci**.

L'employeur adresse le contrat complet (revêtu du visa du CFA) pour enregistrement à la Chambre de Commerce et d'industrie de Bordeaux Gironde.

Le dossier complet comporte :

- CERFA FA 13 avec toutes les rubriques renseignées car nécessaires à l'instruction du dossier

Dans le cadre de l'instruction du dossier, la CCI de Bordeaux Gironde peut demander à l'employeur les pièces justificatives suivantes :

- Le titre ou diplôme du maître d'apprentissage en rapport avec la qualification visée par l'apprenti
- Les justificatifs d'expérience professionnelle du Maître d'apprentissage
- La copie de la demande de dérogation ou dérogation acceptée permettant l'utilisation de machines ou son affectation à des travaux dangereux
- L'attestation d'ouverture d'un compte bancaire au bénéfice de l'apprenti mineur employé par un ascendant
- L'avis favorable du recteur d'académie, du directeur régional de l'agriculture et de la forêt ou du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la vie associative lorsque le maître d'apprentissage n'a pas les titres ou diplômes requis
- La décision prise par le recteur d'académie, le directeur régional de l'agriculture et de la forêt ou du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la vie associative de réduire ou d'allonger la durée du contrat
- La décision prise par le recteur d'académie, le directeur régional de l'agriculture et de la forêt ou du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la vie associative fixer le début de l'apprentissage hors période légale

ATTENTION : UN DOSSIER INCOMPLET NE POURRA PAS ETRE INSTRUIT ET SERA DIRECTEMENT RENVOYE A L'EMPLOYEUR

La CCI de Bordeaux Gironde dispose de 15 jours (calendaires) à compter de la date de réception du dossier complet pour rendre sa décision

Le contrat est conforme aux règles législatives, réglementaires et conventionnelles, **le contrat sera enregistré et peut continuer ou se poursuivre**

Une non-conformité est constatée au cours de l'instruction, la CCI de Bordeaux Gironde peut soit :

- Refuser le contrat
- Demander une modification à l'employeur des points de non-conformité à effectuer dans le délai prévu pour l'instruction. Faute d'envoi du formulaire modifié par l'employeur avant le délai d'instruction, le contrat est refusé.

ATTENTION : UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE DONT L'ENREGISTREMENT EST REFUSE PAR LA CCI, NE PEUT DEBUTER OU NE PEUT PLUS RECEVOIR EXECUTION

- *L'apprenti(e) peut se prévaloir à tout moment, en cas de litige, d'un contrat à durée indéterminée et réclamer le paiement des salaires au SMIC*
- *L'URSSAF peut réclamer le paiement des cotisations non perçues*



COMMENT ETABLIR UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE ?

2 CIRCUITS POSSIBLES

Vous optez pour le circuit accompagné proposé par nos services

**« Prestation Appui Conseils » : appui personnalisé et spécifique à votre situation.
Cette Prestation est facturée 72 euros TTC**

- **De façon immédiate** : par voie dématérialisée en lien avec nos services, sur le site www.alternance33.com
« Obtenir un identifiant » vous permet d'accéder à un espace personnel où vous pourrez établir vos contrats, avenants, ruptures.
- **Sous 48 heures** : www.alternance33.com Espace téléchargement / Formalités / Appui à la réalisation du contrat : télécharger Questionnaire préalable. Compléter le document et nous l'adresser par mail, fax ou courrier.

Objectifs :

- Apporter un conseil, fiable et conforme à la réglementation en vigueur au moment de l'embauche
- Sécuriser l'enregistrement du contrat car un contrat bien rédigé est enregistrable immédiatement
- Eviter une requalification du contrat de travail
- Sécuriser l'intégration du jeune dans l'entreprise et dans son CFA
- Eviter le refus d'enregistrement
- Eviter les ruptures de contrat pendant la période d'essai lorsque l'information n'a pas été claire
- Désigner un interlocuteur unique pour l'entreprise

Vous optez circuit autonome

CERFA Téléchargeable <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/R1319.xhtml>

- ↪ **Complétez le CERFA en 3 exemplaires et les adresser** (revêtu du visa du CFA) à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux Gironde pour enregistrement. Votre exemplaire et celui du jeune vous seront retournés dès l'enregistrement par nos services. Enregistrement du contrat d'apprentissage : Gratuit.

Dans tous les cas :

- ↪ **Pensez à faire la Déclaration Préalable à l'Embauche auprès de l'U.R.S.S.A.F.**

Pour toutes vos questions n'hésitez à nous contacter au :

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE BORDEAUX GIRONDE

17 Place de la Bourse – CS 61 274 – 33 076 BORDEAUX CEDEX

Tél : 05. 56. 79. 51. 81 - 05. 56. 79. 51. 82 - 05. 56. 79. 51. 83 ou 05. 57. 25 40. 33

Fax : 05. 56. 79. 50. 80

Mail : apprenti-agefice@bordeauxgironde.cci.fr

www.alternance33.com